

Prog' RAM

« Bulle des P'tits Combrailloux »

- SPECTACLES • SORTIES • RÉUNIONS D'ÉCHANGE •
- RÉUNIONS D'INFORMATION • FORMATIONS CONTINUES •
- ATELIERS D'ÉVEIL ET DE SOCIALISATION •

Tout pour les enfants,
leurs assistants maternels
et leurs parents !

PÉRIODE 1

du 7 septembre 2020
au 4 janvier 2021

**Combrailles,
Sioule & Morge**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



EN CETTE PÉRIODE PARTICULIÈRE, PLUS QUE JAMAIS, NOUS RESTONS À VOS CÔTÉS



Mesdames, Messieurs,

Depuis le 16 juillet dernier, de nouvelles élections se sont déroulées en cette première partie d'année amenant quelques changements dans l'exécutif de votre communauté de communes.

Monsieur Sébastien GUILLOT, précédemment en charge de l'enfance-jeunesse vient d'être élu à la présidence de *Combrailles, Sioule et Morge* et je suis amenée à poursuivre le travail accompli dans ce secteur avec les services communautaires pendant les 6 années qui arrivent.

Maire de la commune de Pouzol, j'aurai le plaisir de vous rencontrer le lundi 7 septembre à 20h30 à

Charbonnières-les-Vieilles. Lors de ce moment, avec les animatrices du Relais, nous pourrons échanger sur le programme du relais et sur vos attentes de cette nouvelle année.

Malgré cette période difficile que nous traversons, j'ai souhaité que des actions soient menées par les animatrices du relais. Des ateliers seront organisés fin août avant une mise en route optimale du relais début septembre, si la crise sanitaire le permet.

Depuis début Avril, une nouvelle animatrice, Adeline GARDARIN a intégré l'équipe d'encadrement « Bulle des p'tits combrailoux » au côté de Léonie MARGELIDON. Souhaitons-lui de répondre à l'ensemble de vos attentes et sollicitations. N'hésitez pas à prendre contact avec elle sur l'antenne de Combronde.

Pour cette rentrée de Septembre, même si le protocole sanitaire de rentrée n'est pas connu, tous les efforts seront faits pour vous accueillir dans des locaux nettoyés avec les produits sanitaires recommandés et par la continuité des gestes barrières.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle fin d'été.

Catherine BISCARAT

Vice-présidente en charge
de l'Enfance et de la Jeunesse

LES ANIMATRICES



Adeline GARDARIN

Référente pour les ateliers se déroulant sur les communes de :

Beauregard-Vendon,
Combronde,
Jozerand,
Champs
Prompsat,
Saint-Pardoux.

04.73.97.36.67

06.02.38.16.55



Léonie MARGELIDON

Référente pour les ateliers se déroulant sur les communes de :

Charbonnières-les-Vieilles,
Les Ancizes-Comps
Manzat
Saint-Georges-de-Mons

04.73.86.52.07

06.99.86.20.27

ram@comcom-csm.fr

CORONAVIRUS, LA CONDUITE À TENIR POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



La voie de transmission principale du virus se faisant par les gouttelettes et la distanciation d'au moins 1 mètre n'étant pas possible avec les enfants en bas âge, le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les professionnels afin de réduire le risque de transmission du virus.



Dans tous les cas, le port d'un masque complète les gestes barrières et ne les remplace pas. En vue des règles sanitaires actuelles nous nous engageons à les respecter.



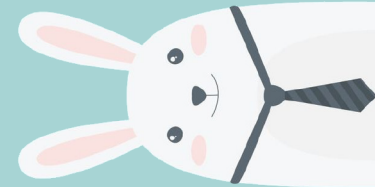
CONCERNANT LES ATELIERS...

Inscription obligatoire pour tous les ateliers

Les ateliers d'éveil sont destinés aux enfants accompagnés de leur assistant maternel, garde à domicile, parents, dans la limite des places disponibles.

Une fiche d'inscription est à remplir avant toute participation aux ateliers du RAM. Elle est disponible auprès des responsables de chaque site.

Lors des ateliers, pour le confort de tous, merci d'apporter chaussons ou chaussettes pour petits et grands pieds.



LES INTERVENANTS



Bébés lecteurs

Avec Laurette
Combronde
9h30 - 10h30

Avec Christine
Manzat
10h30 - 11h15



Médiathécaires sur le secteur jeunesse du réseau de lecture publique de Combrailles, Sioule et Morge.

La lecture aux enfants, aux bébés, est un plaisir à partager. Les histoires nourrissent et développent leur imaginaire, et leur permettent de rêver et de créer leur propre histoire. Ce sont des moments que nous privilégions avec les lectures conjointes RAM et Médiathèques.





CYCLE - Éveil musical

Avec Cécile
Combronde

8h55 - 10h
10h10 - 11h15

Avec Didier
Les Ancizes

10h00 - 11h00



Musicienne diplômée, spécialisée tout-petits et enfants en situation de handicap. : Musicien professionnel et professeur à l'Union Musicale en Combrailles.

L'objectif de cet atelier est de partir à la découverte des sons et de la musicalité des mots. C'est une ouverture au monde sonore, une expérimentation avec objets et instruments. Ils se composent de la manière suivante: tempo des prénoms, comptines et jeux de doigts, exploration sonore, déplacement musical et retour au calme...

Planning des séances et infos pratiques

LES DATES - COMBRONDE

VEN. 25/09 - 23/10 - 27/11 - 18/12

-> A LA SALLE DES AÎNÉS A COMBRONDE

GROUPE 1 : 8H55 - 10H00
GROUPE 2 : 10H10 - 11H15

LES DATES - LES ANCIZES

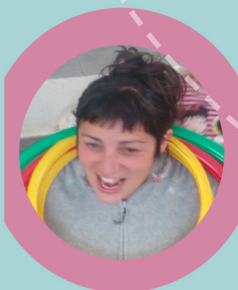
PERIODE 2

Dans le prochain numéro
de votre Prog' RAM

GROUPE 1 : 12 et 26/01; 02/02; 02/03

GROUPE 2 : 16 et 30/03; 27/04; 11/05

GROUPE 3 : 18 et 25/05; 8 et 22/06



Cycle Éveil corporel

Avec Sophia
Saint-Georges
10h - 11h

Comédienne et metteur en scène
pour la Compagnie
Chamboule Touchéâtre.

Les ateliers se composent de jeux corporels et sensoriels. L'enfant bouge pour jouer, pour grandir, pour montrer qu'il est là, pour découvrir et maîtriser son corps, développer son imaginaire. L'intervenante utilise divers accessoires (ballons, foulards, cerceaux...).



Bébés Gym

Avec Séverine
Manzat
10h - 11h

Assistante maternelle diplômée
dans l'enseignement sportif et activités de loisirs.

En partenariat direct avec la Maison des Assistantes Maternelles (MAM) de Manzat, 5 cycles de bébés gym sont proposés. Une activité idéale pour permettre aux enfants de bouger tout en apprenant à maîtriser son corps. Les enfants deviennent alors acteur de leur motricité, le tout, dans un espace sécurisé et encadré par une Assistante Maternelle passionnée et qualifiée.

Planning des séances et infos pratiques

*Cette année, 5 cycles de
Bébé Gym sont proposés*

LES DATES

CYCLE 1

VEN. 11 ET 25/09, 09 ET 23/10

CYCLE 2

VEN. 06 ET 20/11, 04 ET 18/12

CYCLE 3

VEN. 08 ET 22/01, 05 ET 26/02

CYCLE 4

VEN. 05, 19, 26/03 ET 09/04

CYCLE 5

VEN. 07 ET 21/05, 04 ET 18/06

-> AU RAM SITUÉ A MANZAT



Cycle Sophrologie



Avec Émilie
Champs
10h - 11h

Sophrologue, analyste, relaxologue,
Émilie tient son propre cabinet.
www.emilie-martel.fr

Émilie intervient auprès des enfants de Combrailles, Sioule et Morge depuis 2018. Les premiers ateliers d'éveil à la sophrologie ont été proposés à la Micro-Crèche située à Davayat. Depuis 2019, elle intervient au RAM «Bulles des p'tits combrailloux», et offre ainsi la possibilité aux parents et assistants maternels, d'acquérir les bases d'une pratique bénéfique à partager.

Planning des séances

Attention !

*Cette année, les ateliers
Sophrologie avec Émilie,
se dérouleront à Champs !*

MERC. 23/09 ;
MERC. 21/10 ;
MERC. 18/11 ;
MERC. 16/12 ;
MERC. 03/02 ;
MERC. 31/03 ;
MERC. 05/05 ;

À VENIR

Septembre

RÉUNION DE RENTRÉE

Lundi 07 Septembre - 20h30
Charbonnières-les-Vieilles

Sur inscription auprès du RAM

SOIRÉE SOPHROLOGIE

BILAN DU CYCLE PRÉCÉDENT

Lundi 14 Septembre - 20h
Manzat

Sur inscription auprès du RAM

Octobre

SPECTACLE

2 SÉANCES - 9H30 ET 10H30

Mercredi 7 Octobre
Prompsat

Sur inscription auprès du RAM



Décembre

GOÛTER DE NOËL

Jeudi 10 Décembre - 9h30
Charbonnières-les-Vieilles

Sur inscription auprès du RAM



Inspiré du livre jeunesse de Laetitia BOURGET,
par Nelly Biard et Rémi Faraut

Dans le creux de ma main

LE MERCREDI 7 OCTOBRE
PROMPSAT - 9H30 ET 10H30
sur inscription auprès du RAM

Septembre

Thématique: Le vent



Lundi 07	Combronde Saint-Georges-de-Mons	9h30 - 11h
Mardi 08	Les Ancizes-Comps Beauregard-Vendon	9h30 - 11h 9h - 10h15 10h15 - 11h30
Mercr 09	Combronde Manzat	9h30 - 11h
Jeudi 10	Combronde Manzat	9h - 10h15 10h15 - 11h30 9h30 - 11h 15h30 - 16h30
Vendr 11	Prompsat Bébés Gym Manzat	9h30 - 11h 10h - 11h

Lundi 21	Éveil corporel Saint-Georges-de-Mons Combronde	10h - 11h 9h30 - 11h
Mardi 22	Bébé lecteur Vitrac Beauregard-Vendon	10h30 9h - 10h15 10h15 - 11h30
Mercr 23	Éveil Sophrologie Champs Manzat	10h - 11h 9h30 - 11h
Jeudi 24	Combronde Manzat	9h - 10h15 10h15 - 11h30 9h30 - 11h 15h30 - 16h30
Vendr 25	Bébé Gym Manzat Éveil Musical Combronde Salle des aînés	10h - 11h 8h55-10h 10h10-11h15

Lundi 14	Échange RAM/MICROCRÈCHE Davayat Charbonnières-les-Vieilles	10h - 11h 9h30 - 11h
Mardi 15	Les Ancizes-Comps Beauregard-Vendon	9h30 - 11h 9h - 10h15 10h15 - 11h30
Jeudi 17	Bébé lecteur Combronde Manzat	9h30 - 10h30 9h30 - 11h 15h30 - 16h30
Vendr 18	Manzat Saint-Pardoux	9h30 - 10h30 10h30 - 11h30 9h30 - 11h

Lundi 28	Pique-nique lecture au Gour de Tazenat Charbonnières-les-Vieilles	9h - 13h
Mardi 29	Les Ancizes-Comps Beauregard-Vendon	9h30 - 11h 9h - 10h15 10h15 - 11h30
Jeudi 01/10	Combronde Manzat	9h - 10h15 10h15 - 11h30 9h30 - 11h 15h30 - 16h30
Vendr 02/10	Manzat Jozerand	9h30 - 10h30 10h30 - 11h30 9h30 - 11h

Octobre

Thématique: Les cinq sens

Lundi 05	Combronde Saint-Georges-de-Mons	9h30 - 11h
Mardi 06	Bébé Lecteur Queuille Beauregard-Vendon	10h30 9h - 10h15 10h15 - 11h30
Mercr 07	Spectacle Prompsat	9h30 10h30
Jeudi 08	Combronde Manzat Rencontre RAM/EHPAD Manzat	9h - 10h15 10h15 - 11h30 9h30 - 11h 15h30-16h30
Vendr 09	Bébé Gym Manzat Prompsat	10h - 11h 9h30 - 11h

Lundi 12	Combronde Charbonnières-les-Vieilles	9h30 - 11h
Mardi 13	Bébés lecteurs Médiathèque de Beauregard-V Les Ancizes-Comps	9h30-10h30 10h30-11h30 9h30 - 11h
Jeudi 15	Combronde Manzat	9h - 10h15 10h15 - 11h30 9h30 - 11h 15h30 - 16h30
Vendr 16	Manzat Saint-Pardoux	9h30 - 10h30 10h30 - 11h30 9h30 - 11h

VACANCES SCOLAIRES

Lundi 19	Échange RAM/MICROCRÈCHE Davayat Saint-Georges-de-Mons	10h - 11h 9h30 - 11h
Mardi 20	Les Ancizes-Comps Échange RAM/ALSH Beauregard-Vendon	9h30 - 11h 9h30-11h
Mercr 21	Éveil Sophrologie Champs Manzat	10h - 11h 9h30 - 11h
Jeudi 22	Combronde Manzat	9h - 10h15 10h15 - 11h30 9h30 - 11h 15h30 - 16h30
Vendr 23	Bébé Gym Manzat Éveil Musical Combronde Salle des aînés	10h - 11h 8h55-10h 10h10-11h15

ATTENTION !

Du 26 au 30 octobre,
il n'y aura pas d'ateliers d'éveil.

novembre

Thématique: L'humour, drôle et farfelu!

Lundi 02	Combronde Charbonnières-les-Vieilles	9h30 - 11h	Lundi 16	Combronde Charbonnières-les-Vieilles	9h30 - 11h
Mardi 03	Les Ancizes-Comps Beauregard-Vendon	9h30 - 11h 9h - 10h15 10h15 - 11h30	Mardi 17	Les Ancizes-Comps Beauregard-Vendon	9h30 - 11h 9h - 10h15 10h15 - 11h30
Mercr 04	Combronde Manzat	9h30 - 11h	Mercr 18	Sophrologie Champs Manzat	10h - 11h 9h30 - 11h
Jeudi 05	Combronde Manzat	9h - 10h15 10h15 - 11h30 9h30 - 11h 15h30 - 16h30	Jeudi 19	Bébés lecteurs Médiathèque Yssac-la-Tourette Manzat	9h30 - 10h30 9h30 - 11h 15h30 - 16h30
Vendr 06	Jozerand Bébés Gym Manzat	9h30 - 11h 10h - 11h C2	Vendr 20	Bébé Gym Manzat Saint-Pardoux	10h - 11h C2 9h30 - 11h
Lundi 09	Combronde Saint-Georges-de-Mons	9h30 - 11h	Lundi 23	Combronde Saint-Georges-de-Mons	9h30 - 11h
Mardi 10	Bébés lecteurs Saint-Georges-de-Mons Beauregard-Vendon	10h30 - 11h15 9h - 10h15 10h15 - 11h30	Mardi 24	Réunion inter-départementale des RAM 63	
Jeudi 12	Échange RAM/CRÈCHE Davayat Manzat	10h - 11h 9h30 - 11h 15h30 - 16h30	Jeudi 26	Combronde Manzat	9h - 10h15 10h15 - 11h30 9h30 - 11h 15h30 - 16h30
Vendr 13	Manzat Prompsat	9h30 - 10h30 10h30 - 11h30 9h30 - 11h	Vendr 27	Manzat Éveil Musical Combronde Salle des aînés	9h30 10h30 8h55-10h G1 10h10-11h15 G2

Décembre

Thématique: L'eau et le froid

Lundi 30/11	Combronde Saint-Georges-de-Mons	9h30 - 11h	Lundi 14	Échange RAM/MICROCRÈCHE Davayat Saint-Georges-de-Mons	10h - 11h 9h30 - 11h
Mardi 01	Les Ancizes-Comps Beauregard-Vendon	9h30 - 11h 9h - 10h15 10h15 - 11h30	Mardi 15	Les Ancizes-Comps Beauregard-Vendon	9h30 - 11h 9h - 10h15 10h15 - 11h30
Mercr 02	Combronde Manzat	9h30 - 11h	Mercr 16	Sophrologie Champs Manzat	10h - 11h 9h30 - 11h
Jeudi 03	Combronde Manzat	9h - 10h15 10h15 - 11h30 9h30 - 11h 15h30 - 16h30	Jeudi 17	Bébé lecteurs Médiathèque de Gimeaux Manzat	9h30-10h30 9h30 - 11h 15h30 - 16h30
Vendr 04	Bébé Gym Manzat Jozerand	10h - 11h C2 9h30 - 11h	Vendr 18	Bébé Gym Manzat Éveil Musical Combronde Salle des aînés	10h - 11h C2 8h55-10h G1 10h10-11h15 G2
Lundi 07	Combronde Manzat	9h30 - 11h	Lundi 07	Combronde Manzat	9h30 - 11h
Mardi 08	Bébés lecteurs Médiathèque Manzat Beauregard-Vendon	10h30 - 11h15 9h - 10h15 10h15 - 11h30	Mardi 08	Bébés lecteurs Médiathèque Manzat Beauregard-Vendon	10h30 - 11h15 9h - 10h15 10h15 - 11h30
Jeudi 10	Goûter de Noël Salle des fêtes de Charbonnières-les-Vieilles	9h30 - 11h30	Jeudi 10	Goûter de Noël Salle des fêtes de Charbonnières-les-Vieilles	9h30 - 11h30
Vendr 11	Manzat Prompsat	9h30 - 10h30 10h30 - 11h30 9h30 - 11h	Vendr 11	Manzat Prompsat	9h30 - 10h30 10h30 - 11h30 9h30 - 11h

VACANCES SCOLAIRES

ATTENTION !

Pas d'ateliers d'éveil pendant
les vacances scolaires
du 21 décembre 2020
au 3 janvier 2021 inclus.

Passer d'excellentes
fêtes de fin d'année !

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

LES OBJECTIFS DES ATELIERS D'ÉVEIL ET DE SOCIALISATION

> POUR LES ENFANTS

L'enfant rencontre d'autres enfants et d'autres adultes. Cet espace lui permet d'évoluer à sa guise et de s'éveiller selon son rythme. Les jeux variés mis à sa disposition lui permettent de s'exprimer et d'expérimenter au contact d'autrui. L'enfant fait l'expérience de l'interdit mais aussi du possible (ceux-ci peuvent différer de ce qu'il connaît dans d'autres lieux). Il va apprendre à s'y ajuster. Les activités proposées favorisent la curiosité et son épanouissement.

> POUR LES PROFESSIONNELS

L'assistant maternel est au contact d'autres professionnels, il peut ainsi échanger et partager sur son métier. De plus, en participant activement pendant les ateliers, il transmet ses compétences et ses connaissances aux autres assistants maternels.

C'est aussi l'occasion pour lui de s'enrichir en découvrant d'autres activités, techniques éducatives ou de les aborder différemment.

Les assistants maternels qui participent aux activités du R.A.M le font dans une démarche volontaire, leur participation n'étant pas obligatoire. Ces temps d'animations sont centrés sur la professionnalisation des assistants maternels et les questions concernant l'accompagnement du jeune enfant, son développement et son bien-être.

RÈGLES DE VIE DES ATELIERS D'ÉVEIL

> MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les temps collectifs (ateliers) sont programmés tous les jours de la semaine et sont animés et encadrés par les animatrices du Relais. Afin de garantir un accompagnement de qualité pour l'accueil des tout-petits et des professionnels, la participation aux ateliers se fait sur inscription.



L'année est constituée de trois périodes:

- Période 1 - Septembre / Octobre / Novembre / Décembre
- Période 2 - Janvier / Février / Mars / Avril
- Période 3 - Mai / Juin / Juillet / Août

Une pré-inscription sera envoyée avant chaque période à l'ensemble des assistants maternels et gardes d'enfants à domicile du territoire pour connaître leur souhait de participation.

Chaque assistant maternel pourra s'inscrire à deux ateliers maximum par semaine répartis sur l'ensemble du territoire, dans la limite de 18 personnes maximum (environ 12 enfants et 6 adultes) par atelier pour toutes les communes et dans la limite de 12 personnes maximum (environ 7 enfants et 5 adultes) par atelier dans les locaux du RAM situé à Combronde, la superficie de la salle étant plus petite. Au-delà de ce maximum, les animatrices se verront dans l'obligation de refuser l'accès. La priorité sera donnée aux assistants maternels de la commune concernée pour chaque atelier.



Afin de garder une souplesse dans les inscriptions en fonction des accueils variables, une liste d'attente sera mise en place sur chaque atelier afin de pouvoir, en cas de désistement, répondre aux souhaits de participation des assistants maternels et de garantir une fréquence équitable pour chaque enfant.

En cas de désistement à un atelier, les animatrices du RAM devront être prévenues la veille de l'atelier ou le matin même, de façon à laisser la place aux enfants inscrits sur liste d'attente.

La priorité sera donnée aux assistants maternels de la commune concernée pour chaque atelier.

Pour chaque sortie extérieure, une autorisation supplémentaire sera demandée aux parents en plus de la fiche d'inscription initiale.

DÉROULEMENT DES TEMPS D'ANIMATIONS

Les temps d'animations fonctionnent sur le rythme scolaire et les petites vacances scolaires. Chaque semaine, l'enfant, accompagné de son assistant maternel, garde à domicile ou parent, a accès à un espace de découverte et de jeux adapté selon ses besoins: moteurs, construction, livres, imitation... Il peut facilement accéder aux jeux mis à sa disposition et évoluer dans la salle en autonomie.

Le libre accès aux jeux est possible dans la mesure où l'adulte accompagne ce temps. En effet, jouer librement ne signifie pas pour autant être seul, l'accompagnement de l'adulte par un regard bienveillant et soutenant ou par un soutien physique est essentiel pour que l'enfant puisse prendre confiance en lui et se sente sécurisé.

La motricité libre est le fait de laisser le bébé faire seul les découvertes de ses mouvements, de son corps et de ses capacités à se déplacer. Ainsi, les enfants qui ne marchent pas, ont accès pendant les ateliers

à un tapis ferme contribuant à leur développement moteur puisque c'est au sol que l'enfant prépare la marche et son développement (position sur le dos, côté, plat ventre, retournements...).

L'activité plus structurée a lieu en petits groupe permettant une relation plus individualisée et privilégiée. Certains enfants ont besoin d'observer, il s'agit d'une première étape qu'il convient de respecter. Les activités aborderont plusieurs approches : manuelles, artistiques, sensorielles et motrices. La durée moyenne des temps d'animations sera d'1h30 maximum. Chaque adulte présent (assistant maternel, parent, garde d'enfants à domicile) a la responsabilité des enfants qu'il accompagne.

L'animateur du R.A.M est présent durant les temps collectifs et est garant des règles de fonctionnement du lieu.

En l'absence de l'animateur, la salle du R.A.M ne sera pas accessible et l'atelier sera annulé.

LES ATELIERS S'ARTICULENT AUTOUR :

> d'un accueil pour les enfants et les adultes

> de jeux libres et d'expérimentations pour les enfants et d'un temps d'échanges avec possibilité d'un café/thé pour les adultes

> d'une activité proposée mais non obligée d'environ 15 à 20 minutes entre enfants et adultes

> d'un 2ème temps de jeux libres et d'expérimentations pour les enfants ; d'un temps d'observation par les adultes

> d'un retour au calme avant le départ par un temps de comptines ou d'histoires

Exemples d'activités: éveil musical, histoires et comptines, psychomotricité, jardinage, atelier cuisine, activités manuelles, ... Des sorties plus ponctuelles seront organisées au cours de l'année. Exemple : à la caserne des pompiers, à la ferme, au spectacle...

ATTITUDES DES ADULTES À L'ÉGARD DE L'ENFANT

Les enfants sont sous la responsabilité de leur assistant(e) maternel(le), de leur parent, ou garde d'enfants à domicile. Le rôle de l'adulte est d'accompagner l'enfant vers une autonomie tout en le rassurant face à ses nouvelles expériences. Les adultes permettent aux enfants de s'épanouir et de faire leurs propres découvertes, à un âge où l'apprentissage passe par l'expérimentation.

L'adulte veillera à valoriser et encourager l'enfant et à mettre des mots sur ce qu'il vit, sur ce qu'il ressent tout en le laissant aller à son propre rythme.

De plus l'enfant a besoin d'être reconnu comme une personne à part entière, il a parfois des capacités insoupçonnées. Il nous appartient de les reconnaître, les accepter pour mieux l'accompagner et avoir confiance en lui.

Il veillera aux types de paroles prononcées au-dessus de la tête des enfants car ils entendent et ressentent tout. Les adultes sont assis auprès des enfants leur permettant de les observer, de les encourager, les guider. Afin de garantir leur sécurité affective et de favoriser un climat calme, serein et sécurisant, l'adulte est au même niveau que l'enfant et reste disponible si l'enfant le sollicite. Lors des activités « dirigées » (exemple : peinture, collage, gommettes,) l'enfant a besoin d'hésiter, de faire et refaire pour s'éveiller. Par ailleurs, l'adulte accompagnera l'enfant sans faire à sa place et sans le forcer à participer. Le tapis des bébés leur est réservé, ils peuvent y trouver des jouets adaptés à leur âge. Il est important qu'un adulte soit toujours auprès d'eux.

Il est recommandé aux assistant(e)s maternel(le)s d'adapter leur temps de présence en fonction de l'âge et de l'état de fatigue des enfants.

RESPONSABILITÉS DES PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL

Les professionnels de l'accueil (assistants maternels, gardes d'enfants à domicile) participent aux activités, apportent leurs expériences, leurs idées, expriment leurs souhaits, leurs difficultés, font des propositions nouvelles. Chacun se doit de communiquer dans le respect et le non jugement de l'autre (autres assistants maternels, familles, enfants...).

> RESPONSABILITÉ DES PERSONNES

L'enfant qui fréquente le RAM est sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne (sécurité physique et affective). A ce titre, la responsabilité civile de cet adulte sera engagée.

Les assistants maternels doivent se munir d'une autorisation écrite parentale de fréquentation du RAM pour les enfants qu'ils accueillent. Cette fiche est valable tout le temps de l'accueil chez l'assistant maternel et sera archivée au moment de la fin de contrat. (Annexe 1 : Fiche inscription enfant disponible au R.A.M).

Dans les cas où sa responsabilité civile pourrait être engagée, la Communauté de Communes souscrit un contrat d'assurance définissant les garanties pour les dommages que les enfants accueillis pourraient provoquer et pour ceux dont ils pourraient être victimes.

En cas de dommages corporels, l'assurance de la Communauté de Communes intervient en complément des prestations des organismes sociaux (sécurité sociale et mutuelle éventuellement).

> RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

En assistant aux ateliers, chacun s'engage à veiller à la sécurité des enfants qui sont en sa présence, conjointement avec ses autres collègues. Il est important d'avoir une vision de l'ensemble du groupe. La responsabilité du RAM ne saurait être engagée en cas d'accident.

> DROIT À L'IMAGE

L'article 9 du Code Civil rappelle que « chacun a droit au respect de sa vie privée », et que « toute personne peut interdire la reproduction de ses traits ». Il est également noté que « c'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de son autorisation ». Par conséquent, tout enfant qui vient au Relais sans une autorisation datée et signée de ses parents, ne participera pas à certains temps d'animation photographiés en groupe afin d'éviter tout conflit juridique (Annexe 1 : Fiche inscription enfant disponible au R.A.M).

> RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES LOCAUX, DU MATÉRIEL ET DE LA DOCUMENTATION

L'animateur est responsable de la gestion du local, du matériel et des fournitures (achats et renouvellement du mobilier et du matériel, achats de fournitures, sécurité, hygiène, ...). La responsabilité du gestionnaire du RAM ne pourra être engagée en cas de vol ou de détérioration de biens matériels (poussette, vêtements, bijoux, argent...) survenus pendant les temps d'accueil et d'animations, ceux-ci restant sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. Les professionnels s'engagent à respecter les locaux et le matériel mis à disposition.

> HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Pour des raisons d'hygiène et de confort, les salles d'activités utilisées pour les temps d'animations sont entretenues régulièrement. A l'arrivée, sacs et vêtements seront déposés dans l'espace « vestiaire » mis à disposition au sein de chaque salle d'activités. Il est demandé aux adultes et aux enfants de retirer leurs chaussures et de prévoir des chaussons ou chaussettes antidérapantes.

Une table de change et des mouchoirs en papier sont à la disposition des assistant(e)s maternel(le)s qui emmèneront avec eux les couches, une serviette de toilette ou alèse et une trousse de soins. Les couches usagées seront jetées dans la poubelle prévue à cet effet.

Les enfants comme les adultes participent au nettoyage et au rangement du matériel à la fin de chaque atelier et s'engagent à laisser les lieux comme à leur arrivée.

Il est formellement interdit de fumer dans les locaux. L'apport et la consommation d'alcool ou de stupéfiants est strictement interdit.

> MALADIES

Afin d'assurer le bien-être des jeunes enfants, mais aussi pour éviter les risques de contagion, l'accueil des enfants malades sera discuté en fonction de la pathologie mais aussi de son état. Les enfants porteurs de maladie contagieuse ou de parasitose ne pourront être admis au relais.

> VACCINATIONS OBLIGATOIRES

Les enfants nés à compter du 1er janvier 2018 devront être vaccinés contre les 11 maladies, sous réserve de se voir refuser l'accès aux différents temps d'animations. Une copie du carnet de santé devra être fournie avec la fiche d'inscription Enfant.

> COLLATION

Le RAM met à la disposition des adultes un service de café et de thé au moment de l'accueil. Ce temps de collation ne doit pas se faire au détriment de l'intérêt et de l'éveil de l'enfant. Le service de café et de thé sera nettoyé et rangé après chaque utilisation. Dans le cas de goûters confectionnés et/ou organisés au sein du relais, une autorisation écrite spécifique est demandée aux parents des enfants. (Annexe 1 : Fiche inscription enfant disponible au R.A.M). Tout aliment apporté par l'assistant maternel pour les enfants (ex : biberon) est sous son entière responsabilité (respect chaîne du froid, DLC...).

> TÉLÉPHONES PORTABLES

Les téléphones portables doivent être éteints afin de respecter les temps d'animations et de favoriser les échanges.

> APPAREIL PHOTO

L'utilisation d'un appareil photo pendant les temps d'animations du Relais est tolérée. Assistant(e)s maternel(le)s et parents s'engagent à photographier uniquement les enfants dont ils ont la responsabilité. Ils pourront également se procurer les photos prises par les animatrices du Relais à la fin de chaque année scolaire.

> UN DEVOIR DE DISCRÉTION ET DE CONFIDENTIALITÉ est à respecter quant à la vie privée des personnes (enfants, familles, assistant(e)s maternel(le)s, personnel). Chacun s'emploiera à respecter les règles de vie que nous souhaitons voir appliquer par les enfants : politesse, respect de soi et des autres.

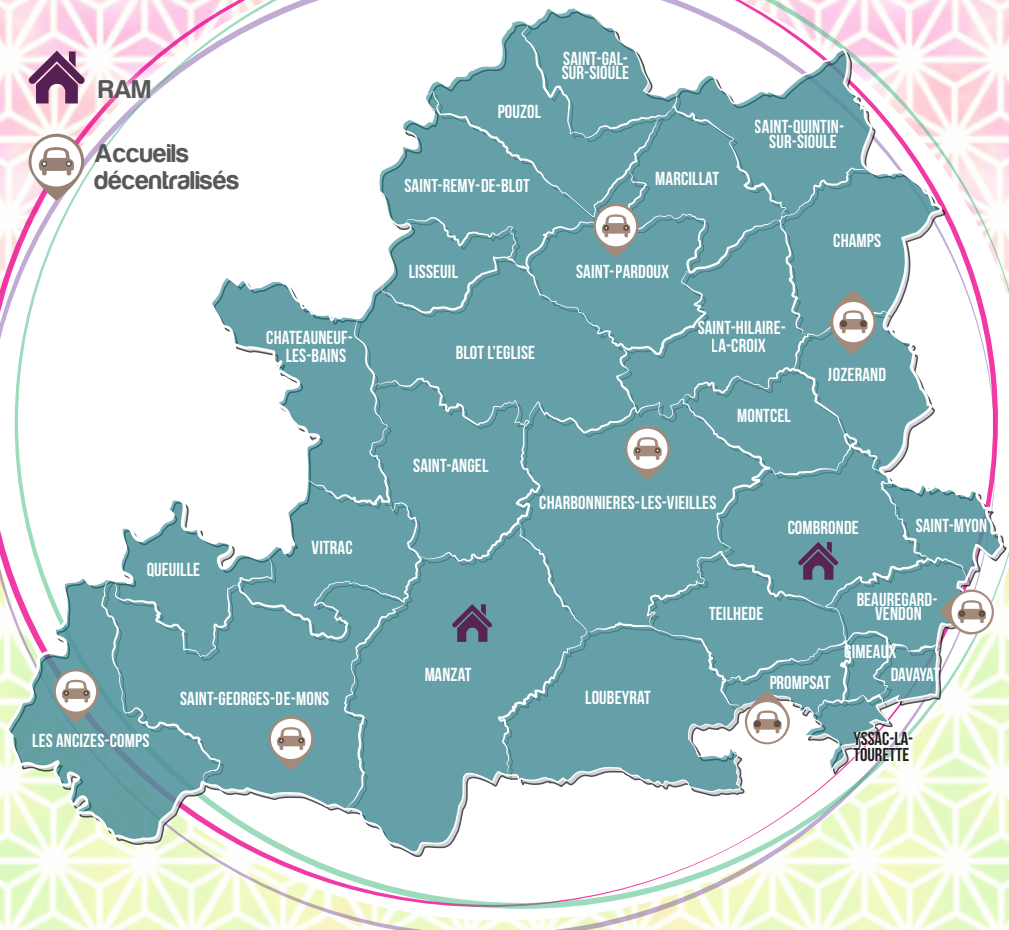
> TOUT MANQUEMENT AU PRÉSENT RÈGLEMENT, pourra entraîner l'interdiction de fréquenter le relais.



RAM



Accueils
décentralisés



Combrailles, Sioule & Morge

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

www.combrailles-sioule-morge.fr



IPNS / Ne pas jeter sur la voie publique

Création par le service communication de la Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge,
pour le Relais Assistants Maternels Parents Enfants. / Crédit photo et illustrations: CSM CC

Annonceur: Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge - 200 072 098 RCS - Manzat 63410